Titel Werk: Ad uxorem Autor: Tertullian Identifier: CPL 12 Tag: Unterweisungen Time: 3. Jhd.

Titel Version: À sa femme Sprache: französisch Bibliographie: Traduit par E.-A. de Genoude, 1852. Proposé par Roger Pearse, 2005.

# A SA FEMME.

## LIVRE PREMIER.

[Traduit par E.-A. de Genoude]

J’ai pensé qu’il était à propos, compagne bien-aimée dans le service de notre Seigneur, de vous tracer dès ce moment les règles que vous aurez à suivre après mon départ de ce monde, si je suis rappelé avant vous, et de les confier à votre bonne foi, afin que vous ayez à les observer. En effet, lorsqu’il s’agit des intérêts de la terre, notre prévoyance n’est jamais en défaut, et nous avons des testaments pour assurer à l’un ou à l’autre nos successions temporelles. Pourquoi ne nous occuperions-nous pas plutôt des intérêts spirituels de notre postérité, en lui léguant d’avance, outre l’héritage de nos vertus, nos avertissements et nos exhortations sur ce qui peut lui procurer les biens impérissables et le royaume des cieux! Fasse le Dieu «auquel appartiennent l’honneur, la gloire, la louange, la puissance et la dignité, aujourd’hui et dans tous les siècles des siècles, » que vous puissiez recueillir dans son intégrité le dépôt de mes avertissements et de ma foi!

### I.

Je commence par vous recommander de renoncer à de secondes noces, une fois que je ne serai plus, autant du moins que le pourra votre continence. Et ne croyez pas qu’il m’en revienne quelque avantage; c’est pour vous seulement que je vous le demande. Vous le savez: la résurrection ne promet pas aux Chrétiens, après leur sortie du siècle, la réunion des époux, puisqu’ils seront transformés en la substance angélique et en auront la pureté. Par conséquent aucune de ces jalouses sollicitudes qu’éveille la concupiscence de la chair, ne réclamera au jour de la résurrection la femme de l’Evangile, qui épousa sept maris; aucun d’eux ne l’attend pour lui adresser des reproches. La difficulté des Sadducéens s’est évanouie devant la réponse du Sauveur. Ainsi, que je vous conseille la viduité pour me réserver l’intégrité de votre chair, et que ma jalousie redoute un affront, ne le pensez pas. Alors il ne sera plus question entre nous de honteux plaisirs. Dieu promettrait-il à ses élus des voluptés si frivoles et si impures? Mais puisque ces avertissements peuvent vous profiter, à vous ou à toute femme qui appartient au Seigneur, permettez-moi de les développer.

### II.

Nous sommes loin de le contester. L’union de l’homme et de la femme a été bénie par Dieu, comme la pépinière du genre humain, imaginée et permise pour peupler l’univers et remplir le siècle, pourvu toutefois qu’elle demeure unique. Adam était le seul mari d’Eve; Eve fut la seule femme d’Adam, parce que Dieu l’avait seule tirée de sa côte. Sans doute les anciens et les patriarches eux-mêmes épousaient plusieurs femmes et avaient en outre des concubines. Mais sans répondre ici que la synagogue était la figure de l’Eglise, et nous bornant à une interprétation plus simple, il fut nécessaire d’établir bien des choses qui devaient être retranchées ou réformées dans la suite des temps; car la loi mosaïque était attendue: il fallait marcher à son accomplissement à travers les ombres et les imperfections. A la loi mosaïque devait succéder le Verbe de Dieu, qui introduirait la circoncision spirituelle. Ce n’étaient donc là que des institutions provisoires, autorisées alors par la condescendance de Dieu; mais qui, appelant une réforme postérieure, ont été retranchées comme superflues ou coordonnées entre elles, soit par le Seigneur, dans son Evangile, soit par l’Apôtre, à la fin des temps.

### III.

Mais de la liberté accordée aux pères, des restrictions imposées aux enfants, conclurai-je que le Christ est venu séparer les époux et détruire l’union conjugale, apportant ainsi une prescription contre le mariage? Loin de moi cette pensée; je l’abandonne à ceux qui, entre autres erreurs, prétendent qu’il tant séparer ceux qui ne sont plus qu’une seule et même chair, et par là donnent un démenti à celui qui, ayant emprunté à l’homme de quoi créer la femme, a réuni et confondu dans les liens du mariage deux corps formés de la même substance. D’ailleurs, nous ne lisons nulle part que le mariage est interdit, puisqu’il est bon en soi-même. Seulement l’Apôtre nous apprend qu’il existe quelque chose de meilleur que ce bien; car, s’il permet le mariage, il lui préfère la continence, celui-ci à cause des pièges de la tentation, celle-là par rapport à la brièveté des temps. A qui interroge les motifs de cette déclaration, il devient bientôt évident que le mariage ne nous a été permis qu’en vertu de la nécessité. Or, la nécessité déprécie ce qu’elle autorise.

Ensuite, il est écrit: « Il vaut mieux se marier que de brûler. » Mais quel bien, je vous le demande, qu’un bien qui doit toute sa recommandation au mal avec lequel on le compare; de sorte qu’il n’est bon de se marier que parce que brûler est un mal. Mais combien il vaut mieux ne pas se marier et ne pas brûler non plus! Dans la persécution aussi, il vaut mieux profiter de la permission qui a été donnée de fuir de ville en ville, que d’être livré aux magistrats et d’apostasier dans les tortures: plus heureux cependant ceux qui n’ont point défailli en rendant à Dieu un illustre témoignage!

J’irai plus loin. Ce que l’on ne fait que permettre n’est pas bon. —- Quoi donc, s’écriera-t-on? faut-il nécessairement que je meure. Si je tremble, je le puis sans crime. —-Et moi, je réponds: Si l’objet m’inspire des craintes, je me défie du motif qui me le permet; car personne n’imagine de permettre ce qui est bon de sa nature, attendu que pas un doute ne s’élève sur sa bonté, qui est manifeste à tous. Que certaines choses ne soient pas formellement défendues, ce n’est pas une raison pour les désirer, quoique, à vrai dire, leur en préférer d’autres, ce soit les défendre. La préférence donnée aux unes devient la condamnation des autres. Une chose n’est pas bonne, ou n’est pas dégagée de tout mal, par la raison qu’elle ne nuit pas. Le bien véritable l’emporte par ce côté, que non-seulement il n’est pas nuisible, mais qu’il est toujours profitable. Vous devez préférer ce qui est positivement utile à ce qui n’a d’autre mérite que de ne pas nuire. Le premier suppose des combats et des triomphes; le second peut donner le repos, mais sans victoire. Si « oubliant ce qui est derrière nous pour fixer les yeux sur ce qui est en avant, » nous écoutons les paroles de l’Apôtre, nous aspirerons à ce qu’il y a de meilleur. Ainsi, quoiqu’il ne nous « tienne pas ce langage pour nous tendre un piège, il ne nous en montre pas moins l’utilité de la continence, » quand il dit: «Une femme qui n’est pas mariée s’occupe du soin des choses du Seigneur, afin d’être sainte de corps et d’esprit. Mais celle qui est mariée s’occupe du soin de plaire à son mari. » Au reste, nulle part il ne permet le mariage sans nous répéter qu’il aimerait mieux nous voir suivre courageusement ses exemples. Heureux le fidèle qui ressemblera à Paul.

### IV.

Mais nous lisons que « la chair est faible, » et notre mollesse se prévaut de cet aveu. Toutefois, nous lisons aussi que « l’esprit est fort; » double oracle placé en regard l’un de l’autre pour s’éclairer mutuellement. La chair est une substance terrestre, l’esprit une substance céleste. D’où vient donc que, portés à nous excuser, nous alléguions ce qu’il y a en nous de faible, au lieu de nous appuyer sur ce que nous avons de fort? Pourquoi la substance de la terre ne se soumet-elle pas à la substance du ciel? Si l’esprit est plus fort que la chair, parce qu’il est de plus noble origine, n’accusons que noire lâcheté qui cède l’empire à la plus faible. Deux espèces de faiblesses humaines rendent les secondes noces nécessaires à celles dont la première union a été brisée. La première et la plus puissante vient de la concupiscence de la chair; la seconde naît de la concupiscence du siècle. Mais nous devons répudier l’une et l’autre, parce que nous sommes les serviteurs de Dieu, et que nous renonçons à l’ambition et aux voluptés du siècle. La concupiscence de la chair met en avant les obligations de l’âge, recherche la moisson de la beauté, se repaît avec orgueil de ce qui est son outrage; un mari, dit-elle, est nécessaire à une femme, pour la guider, la consoler et la protéger contre les mauvaises rumeurs.

Vous, ma bien-aimée, à ces conseils de la concupiscence répondez par l’exemple de nos sœurs dont les noms sont enrôlés dans la milice du Seigneur, et qui, après avoir envoyé devant elles leurs époux, immolent à la pudeur les séductions de la beauté ou de la jeunesse. Elles aiment mieux devenir les épouses de Dieu: toujours belles, toujours vierges pour Dieu, elles vivent avec lui, elles s’entretiennent avec lui, elles ne le quittent ni le jour, ni la nuit, elles lui apportent en dot leurs oraisons, et en échange de cette sainte alliance, elles reçoivent de lui, toutes les fois qu’elles le désirent, le douaire de sa faveur et de sa miséricorde. C’est ainsi qu’elles possèdent d’avance le don éternel du Seigneur, et qu’épouses de Dieu ici-bas, elles sont déjà inscrites dans la famille des anges. Voilà sur quelles traces vous exerçant à l’apprentissage de la continence, vous ensevelirez dans la tombe d’une affection spirituelle la concupiscence de la chair, en substituant les récompenses éternelles aux sollicitations temporelles et fugitives de la beauté ou de l’âge.

D’un autre côté, la concupiscence du siècle prend sa source dans la vaine gloire, la cupidité, l’ambition et le prétexte d’une fortune insuffisante, qu’elle transforme en autant de nécessités de se marier. Dominer dans une famille étrangère, s’établir dans une opulence qui n’est pas à soi, arracher à autrui les frais de son luxe, et prodiguer follement des trésors qui ne lui coûtent rien, voilà les biens célestes que la concupiscence promet. Ah! loin des fidèles ces pensées, puisqu’ils ne doivent pas s’inquiéter comment ils vivront, à moins de se défier des promesses du Seigneur, « qui revêt de tant de grâce le lis des champs, qui nourrit l’oiseau du ciel sans qu’il travaille, qui nous défend de nous mettre en peine de la nourriture ou du vêtement pour le jour de demain, et nous affirme avec serment qu’il n’ignore aucun des besoins de ses serviteurs. » Il ne leur donne pas, il est vrai, de lourds colliers d’or, des vêtements aussi somptueux qu’embarrassants, un peuple d’esclaves gaulois, des porteurs germains, ni toute cette pompe qui allume dans le cœur d’une jeune fille le désir de se marier; il leur fournit seulement le nécessaire; c’est assez pour la décence et la modération. Persuadez-vous bien, je vous en conjure, que rien ne vous manquera si vous servez le Seigneur. Je me trompe, vous possédez tout en possédant le Seigneur auquel appartiennent toutes choses. Songez aux biens célestes; vous regarderez avec mépris ceux de la terre. La veuve qui s’est engagée au service de Dieu ne connaît plus d’autre nécessité que la persévérance.

### V.

Quelques-uns, disent-ils, n’entrent dans le mariage que par le désir de revivre dans une postérité, plaisir quelquefois si amer. Cette raison n’existe pas pour nous. A quoi bon soupirer après des enfants, puisque, si nous en avons, nous souhaitons de les voir enlevés à ce siècle impie, à cause des tempêtes qui les menacent, impatients nous-mêmes d’être délivrés de ce monde prévaricateur et d’être reçus dans le royaume de Dieu, ainsi que l’Apôtre le demandait pour lui-même? Une postérité vraiment est chose nécessaire au serviteur de Dieu! Sans doute nous sommes déjà trop certains de notre salut, pour consacrer encore nos loisirs à nos enfants! Il nous faut chercher des fardeaux dont la plupart des infidèles s’affranchissent, que la loi leur impose, dont ils se débarrassent par le parricide, mais qui à nous sont aussi importuns que dangereux pour la foi! Pourquoi le Seigneur s’est-il écrié: « Malheur aux femmes enceintes ou nourrices! » sinon parce qu’il veut nous attester que des enfants seront une encombre dans ce jour où il faudra avoir les pieds libres? Cet anathème retombe sur le mariage, mais il n’atteint pas les veuves. A la première trompette de l’ange, elles s’élanceront sans obstacle. Qu’importent les persécutions et les calamités les plus violentes? elles les supporteront sans peine, parce qu’il n’y aura aucun fardeau nuptial qui tressaille dans leur sein ou s’agite à leurs mamelles.

Si donc on ne se marie que pour la chair, le siècle, ou le désir de laisser une postérité, aucune de ces prétendues nécessités ne peut convenir à un Chrétien; il lui suffit du moins d’avoir succombé une fois à l’une d’elles, et d’avoir épuisé dans un mariage unique toutes les concupiscences de cette nature. Célébrons tous les jours des noces, et nous serons surpris dans ces stériles occupations par le jour de l’épouvante, comme Sodome et Gomorrhe. Assurément, elles ne se livraient pas seulement aux noces et au trafic. Mais quand l’Ecriture dit: «Ils se mariaient et ils trafiquaient, » elle désigne les deux dérèglements les plus remarquables de la chair et du siècle, et qui nous détournent le plus des préceptes divins, l’un par les convoitises de la luxure, l’autre par le désir de posséder. Leur aveuglement toutefois avait lieu lorsque le monde ne touchait point encore à sa fin. Que faut-il donc attendre, si le Seigneur nous détourne aujourd’hui de choses qui déjà lui étaient abominables autrefois? « Le temps est court, dit l’Apôtre. Que reste-t-il à faire, sinon que ceux qui sont dans le mariage vivent comme s’ils n’étaient pas mariés? »

### VI.

Si ceux qui sont mariés doivent s’abstenir comme s’ils ne l’étaient pas, à plus forte raison est-il défendu à ceux qui sont libres de reprendre des liens qu’ils n’ont plus; de sorte que la femme dont le mari a quitté ce monde doit abriter dans la continence la fragilité de son sexe. Au reste, ainsi le pratiquent la plupart des femmes infidèles pour honorer la mémoire d’un époux qui leur a été cher. Quand une difficulté nous arrête, jetons les yeux sur ceux qui parcourent à côté de nous une carrière plus laborieuse encore. Combien qui, en sortant du bain régénérateur, se consacrent à la chasteté! Combien qui, d’un consentement mutuel, suppriment les devoirs du mariage, eunuques volontaires, pour mieux conquérir le ciel! Si l’on embrasse la continence dans le mariage, à combien plus forte raison faudra-t-il se l’imposer quand la mort l’a rompu? Il est plus difficile, si je ne me trompe, d’abandonner les droits d’un mariage qui subsiste, que de renoncer pour toujours à celui qui ne subsiste plus. Quoi donc! la continence embrassée pour Dieu paraît ra-t-elle chose si dure el si difficile à une veuve chrétienne, quand les Gentils eux-mêmes immolent à leur Satan le veuvage et la virginité de leurs sacerdoces? À Rome, ces gardiennes du feu éternel qui préludent à leur châtiment par les flammes qu’elles entretiennent avec l’antique dragon lui-même, sont choisies parmi les vierges. Dans la ville d’Egée, c’est une vierge que le sort désigne pour être la prêtresse de Junon Achéenne. La pythonisse qui exhale ses fureurs à Delphes ne connaît pas le mariage. Ici même, nous voyons des veuves d’un genre nouveau s’arracher au lien qui les unit, pour se consacrer à Cérès Africaine. Oubli le plus cruel des oublis! Peu satisfaites de mourir à des époux qui vivent, elles glissent de leurs propres mains dans la couche conjugale celles qui doivent les remplacer, au grand plaisir de leurs époux, s’interdisent tout commerce avec eux, et répudient jusqu’aux caresses de leurs enfants. Tant que dure ce sacerdoce, elles observent cette sévère discipline de la viduité, qui n’a pour elles aucune des consolations de la piété. Voilà les sacrifices que le démon impose aux siens, et il est obéi! La continence de ses serviteurs le dispute à celle des serviteurs de Dieu. Les enfers contiennent aussi des prêtres. Satan a trouvé le secret de perdre les hommes, même par la pratique des vertus: peu lui importe de tuer les ames, celles-ci par la luxure, celles-là par la continence.

### VII.

Le maître du salut nous a montré dans la continence un instrument de notre éternité, un témoignage de la foi, et un ornement de cette chair qui doit revêtir un jour un vêtement d’incorruptibilité, enfin un moyen d’accomplir la volonté de Dieu. Réfléchissez de plus, je vous en conjure, que personne ne quitte ce monde sans la volonté de Dieu, puisque la feuille elle-même ne tombe point de l’arbre sans sa permission. A celui qui nous a fait entrer dans le monde de nous en faire sortir. Par conséquent, si votre mari est rappelé avant vous par la volonté de Dieu, c’est aussi la volonté de Dieu qui a rompu votre mariage. Pourquoi voudriez-vous rétablir ce que Dieu a détruit? Pourquoi dédaigneriez-vous la liberté qui vous est offerte, pour reprendre les chaînes du mariage? «Etes-vous lié avec une femme, dit l’Apôtre? ne cherchez point à vous délier. N’avez-vous point de femme? ne cherchez point à vous marier.» Car, quoique vous ne péchiez pas en vous remariant, il vous avertit cependant que vous vous exposez aux tribulations de la chair. Chérissons donc, autant que nous en sommes capables, la vertu de la continence. Saisissons-la aussitôt qu’elle se présente, afin que la viduité accomplisse ce que n’a pas pu le mariage. Il faut embrasser avec amour une occasion qui retranche ce que la nécessité ordonnait. La discipline de l’Eglise et les prescriptions de l’Apôtre nous apprennent assez tout ce que les secondes noces enlèvent à la foi, et combien elles nuisent à la sainteté, lorsque Paul défend « à celui qui a été marié deux fois de présider dans l’Eglise, et n’admet dans l’ordre des veuves que celles qui n’ont eu qu’un mari, » parce que l’autel de Dieu doit demeurer immaculé. La multitude que l’Evangéliste aperçut couverte de robes blanches figurait la sainteté de l’Eglise. Le sacerdoce de la viduité et le célibat subsistent jusque chez les païens. Le démon, pour rivaliser avec Dieu, a défendu au roi du siècle et au grand pontife de se marier deux fois.

### VIII.

Qu’elle est agréable à Dieu la chasteté, puisque son antagoniste en reproduit le simulacre, non pas qu’il soit capable de quelque vertu, mais pour insulter à notre maître jusque dans ses prédilections! En effet, une bouche prophétique a exprimé d’un seul mot l’excellence du veuvage: « Soyez justes envers la veuve et l’orphelin; puis, approchez, entrons en lice, dit le Seigneur. » Plus le bras de l’homme fait défaut à ces deux faiblesses, plus le Père commun leur ouvre ses miséricordes et les couvre de sa protection. Voyez comme il grandit et s’élève jusqu’à Dieu, le mortel qui fait du bien à la veuve î et la veuve elle-même, quelle est sa dignité, puisque son vengeur ici-bas entre en lice avec le Seigneur! Un pareil honneur, j’imagine, n’est pas réservé aux vierges. Quoique chez elles, une chair intacte et dégagée de toute souillure doive contempler Dieu face à face, toujours est-il que la veuve marche à travers des sentiers plus pénibles. Ne pas convoiter ce que l’on ignore, et continuer de haïr ce que l’on n’a jamais souhaité, rien de plus facile. Une gloire plus belle s’attache à la continence, qui connaît ses droits et ne dédaigne qu’après l’expérience. A la vierge donc plus de félicité! mais à la veuve plus de labeur; celle-ci parce qu’elle a toujours gardé le port; celle-là, parce qu’elle n’y est parvenue qu’à travers les tempêtes. Dans l’une, c’est la grâce; dans l’autre, c’est la vertu qui est couronnée. La religion a des faveurs qui nous viennent de la libéralité divine, d’autres que nous méritons par nos efforts. Les dons de Dieu se gouvernent par sa grâce: les mérites de l’homme ne s’achètent qu’au prix des combats. Appliquez-vous donc à la modestie, qui est la gardienne de la pudeur; au travail, qui fuit les bagatelles; à la frugalité, qui dédaigne le siècle. Recherchez les conversations dignes de Dieu, au souvenir de ce vers païen, sanctifié par l’Apôtre: « Les mauvais discours corrompent les bonnes mœurs. » Des compagnes bavardes, désœuvrées, adonnées au vin, passionnées pour le luxe, sont le plus grand obstacle à la résolution de garder le veuvage. Par la loquacité, elles glissent des paroles ennemies de la pudeur; par le désœuvrement, elles éloignent de toute occupation sérieuse; par l’intempérance, elles ouvrent la porte à tous les désordres, par l’amour du faste, elles alimentent le feu de la concupiscence. Jamais femme de ce caractère n’a su parler des avantages de la viduité. C’est que, pour parler le langage de l’Apôtre, elles se font un Dieu de leur ventre, et aussi de ce qui l’avoisine.

Voilà, compagne bien-aimée dans le service de Dieu, des recommandations qu’il était, à peu près superflu de vous développer après l’Apôtre, mais qui ne seront pas sans consolation pour vous, puisque, si Dieu l’a ainsi décidé, elles vous rappelleront ma mémoire.

## LIVRE II.

### I.

Dernièrement, compagne bien-aimée dans le service du Seigneur, je vous exposais, autant du moins que j’en étais capable, les règles que doit suivre une sainte femme dont le mariage est rompu, n’importe comment. Aujourd’hui, eu égard à la fragilité humaine, averti d’ailleurs par l’exemple de quelques femmes qui, trouvant dans le divorce ou le rappel d’un époux, l’heureuse occasion de la continence, non-seulement répudièrent un si grand bien, mais ne voulurent pas même se souvenir de la loi qui ordonne « de se marier dans le Seigneur, » revenons à des conseils plus doux. Ainsi moi, qui tout à l’heure vous exhortais à persévérer dans le veuvage, je me sens l’esprit troublé par la crainte que, vous parler des secondes noces, ce ne soit vous pousser sur la pente glissante d’un second mariage. Si vous êtes entièrement sage, vous embrasserez certainement le parti qui vous est le plus utile. Mais le veuvage est pénible; il ne va pas sans de grands obstacles, œuvre laborieuse s’il en fut jamais, j’avais différé de vous le dire, et je ne vous en parlerais pas encore, si je ne savais de combien de sollicitudes il est environné. En effet, plus la continence, gardienne sévère du veuvage, est méritoire, plus nous sommes dignes d’excuse si le fardeau est trop lourd pour nos forces. Aux choses difficiles une facile indulgence. Mais plus il est facile « de se marier dans le Seigneur, » puisque cela dépend de notre volonté, plus nous sommes coupables de ne pas faire ce qui est en notre pouvoir.

Ajoutez à cela que l’Apôtre, en disant: « Je voudrais que vous fussiez tous en l’état où je suis moi-même, » conseille aux personnes veuves ou à celles qui ne sont pas mariées de rester dans l’état où elles sont, mais qu’en disant, « pourvu seulement que ce soit dans le Seigneur, » alors ce n’est plus un conseil qu’il donne, mais un ordre formel. Ici donc, si nous n’obéissons pas, nous nous jetons dans le péril, parce qu’on peut négliger un conseil; un précepte, jamais. D’une part, simple avertissement soumis au choix de la volonté; de l’autre, puissance qui commande et obligation qui enchaîne. Ici, liberté qui use de son droit; là, orgueil qui se révolte.

### II.

Ainsi, lorsqu’il y a peu de jours, une chrétienne se mariait hors de l’Eglise pour s’unir à un infidèle, et que ma mémoire me rappelait d’autres scandales semblables, étonné de l’audace de ces femmes et de la perversité de leurs conseillers, parce que l’Ecriture n’autorise aucune de ces alliances, je me suis dit à moi-même: Elles s’appuient probablement sur la première Epître aux Corinthiens, où il est écrit: «Si un mari fidèle a une femme qui soit infidèle, et qu’elle consente à demeurer avec lui, qu’il ne la quitte point. Et si une femme fidèle a un mari qui lui soit infidèle, et qu’il consente à demeurer avec elle, qu’elle ne se sépare point de son mari. Car le mari infidèle est sanctifié par la femme fidèle, et la femme infidèle est sanctifiée par le mari fidèle; autrement vos enfants seraient impurs. » De cette injonction qui, dans son sens naturel, ne concerne que les fidèles déjà engagés dans le mariage, conclurait-on par hasard qu’il est permis d’épouser des infidèles? Plaise à Dieu que quiconque l’interprète ainsi ne cherche pas à se tromper soi-même! D’ailleurs il est évident que ce texte s’adresse à ceux que la foi a surpris dans un mariage contracté avec un infidèle, comme l’indiquent clairement ces mots: « Si un mari fidèle a une femme infidèle, » dit-il, et non pas: Si «quelqu’un prend une femme infidèle. » L’Apôtre nous montrait par là que l’homme déjà uni à la femme infidèle doit demeurer avec son épouse, après que la grâce de Dieu l’a converti, de peur sans doute que le Chrétien qui venait d’embrasser la foi ne se crût obligé de quitter une femme qui lui était devenue pour ainsi dire étrangère par la croyance. Voilà pourquoi il donne ensuite la raison de ce précepte: « Le Seigneur nous a appelés dans la paix, dit-il; l’infidèle peut être gagné par le fidèle dans le lien du mariage. » D’ailleurs, le verset qui termine confirme l’exactitude de cette interprétation. « Que chacun, dit-il, demeure dans la vocation où il était quand Dieu l’a appelé. » Qui sont ceux qui sont appelés? Les Gentils, j’imagine, et non pas les infidèles. S’il n’avait prétendu parler que du mariage des fidèles, il eût permis aux saints de se marier indistinctement. S’il l’avait permis, jamais il n’eût imposé une restriction en contradiction si évidente avec sa première déclaration: « La femme dont le mari meurt est libre; qu’elle se marie à qui elle voudra, pourvu que ce soit dans le Seigneur. »

Ici point de discussion assurément. Car l’Esprit saint lui-même a prévu toutes les objections. En effet, de peur que nous n’abusions de ces mots « qui elle voudra, » il ajoute aussitôt: « pourvu que ce soit dans le Seigneur, » c’est-à-dire dans le nom du Seigneur, ce qui signifie indubitablement dans le nom chrétien. Ainsi l’Esprit saint, qui aimerait mieux que les veuves et celles qui ne sont pas encore mariées, gardassent la continence, et nous exhorte à suivre son exemple, ne permet les seconds mariages que « dans le Seigneur, » seule condition qu’il attache à l’infraction de la continence. « Pourvu que ce soit dans le Seigneur, » dit-il. Pourvu que ajoute à la loi une grande force. Pressez cet oracle! torturez-le tant que vous voudrez, il demeure éminemment obligatoire; il ordonne et il conseille; il prescrit et il exhorte; il supplie et il menace. Sentence claire et formelle! sentence éloquente par sa brièveté même! Ainsi procède la parole divine, qui veut être pratiquée aussitôt que comprise. Qui, en effet, ne comprendra facilement combien de dangers et de blessures pour la foi l’Apôtre a voulu prévenir en défendant ces sortes de mariages? Il a voulu d’abord qu’une chair sanctifiée ne fût point souillée par celle d’un Gentil.

Mais, dira-t-on, quelle si grande différence y a-t-il entre celui qui est appelé au christianisme pendant qu’il est uni à une infidèle, et celui qui était Chrétien par le passé, c’est-à-dire avant son mariage, pour qu’ils n’aient pas à se prémunir contre la même souillure? pour qu’à l’un il soit interdit d’épouser une infidèle, et qu’à l’autre il soit enjoint de rester avec celle qu’il a? Pourquoi, si le mariage avec l’infidèle est une souillure, celui-ci n’est-il pas séparé comme celui-là est sous le coup d’une défense?

A cela je répondrai, avec l’aide du Saint-Esprit, d’abord que le Seigneur aime mieux que le mariage ne soit pas contracté, que de le voir dissoudre ensuite. D’ailleurs il défend le divorce, si ce n’est dans le cas d’adultère; encore recommande-t-il de part et d’autre la continence. L’un est donc dans l’obligation de rester avec sa femme quoique infidèle, l’autre n’a pas même la liberté de l’épouser. En second lieu, si, conformément aux saintes Ecritures, ceux que la foi chrétienne surprend dans un mariage infidèle, sont exempts de souillures, parce qu’ils sont alors la sanctification de l’époux infidèle, il est alors hors de doute que ceux qui sont sanctifiés avant le mariage, s’ils viennent à s’unir à une chair étrangère, ne peuvent sanctifier une chair dans laquelle la foi ne les a point trouves. La grâce de Dieu ne sanctifie que ce qu’elle trouve. Qu’arrive-t-il? Ce qu’elle ne sanctifie point est immonde; ce qui est immonde n’a rien de commun avec la sainteté, sinon pour la souiller de ses poisons et lui donner la mort.

### III.

S’il en va ainsi, les fidèles qui s’unissent à des femmes païennes sont certainement coupables de fornication, et doivent être retranchés de toute communion avec l’assemblée chrétienne, suivant les paroles de l’Apôtre: « Vous ne mangerez pas même avec de pareils hommes. » Ou bien, oserons-nous présenter au tribunal de Dieu de tels contrats de mariage? Allèguerons-nous pour excuse des engagements qu’il a défendus? Quoi donc? L’union qu’il a interdite n’est-elle pas un adultère? n’est-elle pas une fornication? Croyez-vous que l’admission d’un idolâtre soit une légère profanation du temple du Seigneur? Croyez-vous qu’elle mêle sans crime les membres du Christ aux membres de la femme adultère? Nous ne nous appartenons pas à nous-mêmes, que je sache. « Nous avons été rachetés, et à quel prix? au prix du sang d’un Dieu. » En profanant notre chair, c’est lui que nous profanons par contre-coup. Qu’a donc voulu dire celui qui prétend qu’épouser un idolâtre est une faute, il est vrai, mais des plus légères, puisque d’ailleurs, en laissant de côté la profanation d’une chair consacrée au Seigneur, toute prévarication volontaire est grave aux yeux du Seigneur? Plus il était facile de l’éviter, plus la rébellion est odieuse et criminelle.

Parcourons maintenant les autres périls ou les autres blessures que l’Apôtre a prévus pour la foi, comme je l’ai dit plus haut, et non moins funestes à la chair qu’à l’esprit. Qui peut douter qu’un commerce journalier avec un infidèle n’altère insensiblement la foi? « Les mauvais entretiens corrompent les bonnes mœurs; » à plus forte raison la même table et une société de tous les moments. La femme fidèle est nécessairement obligée de plaire à Dieu. Comment pourra-t-elle « servir à la fois deux maîtres, » Le Seigneur et son époux, et de plus un époux païen? Attaché à un époux païen, elle lui rendra des devoirs de païenne; elle aura pour lui beauté, parure, luxe mondain, caresses honteuses, infâmes complaisances; bien différente des saints chez lesquels le respect ennoblit les obligations du mariage, où tout se passe avec une pudique retenue, comme sous l’œil de la divinité.

### IV.

Mais à elle de savoir comment elle se conduira vis-à-vis de son époux. Toujours est-il qu’il lui sera impossible de remplir les devoirs religieux, ayant à ses côtés un esclave du démon, fidèle ministre, chargé par son maître d’arrêter la ferveur et la piété chrétiennes. Faudra-t-il se rendre à l’église? il lui donnera rendez-vous aux bains plutôt qu’à l’ordinaire. S’agira-t-il déjeuner? il commandera un festin pour le même jour. Aurez-vous à sortir? jamais les serviteurs n’auront été plus occupés. Quel époux infidèle permettra à sa femme de visiter nos frères de rue en rue, et d’entrer dans les réduits les plus pauvres? Qui souffrirait qu’elle s’arrachât la nuit de ses côtés pour assister aux assemblées de la nuit, lorsque la nécessité l’exigera? Qui la verra d’un œil tranquille découcher à la solennité paschale? Qui la laissera, sans d’horribles soupçons, participer au banquet du Seigneur, si décrié parmi les païens? Enfin, qui trouvera bon qu’elle se glisse dans les cachots pour baiser les chaînes des martyrs, pour laver les pieds des saints, pour leur donner et en recevoir le baiser de la paix? qu’elle partage le pain et le vin, dans les agapes, et qu’elle passe les journées dans la prière? Qu’un frère étranger arrive, quelle hospitalité trouvera-t-il dans la maison d’un étranger? S’il faut donner quelque chose, grenier et cellier, tout sera fermé.

### V.

Il en est, direz-vous, qui supportent la discipline chrétienne sans la gêner. D’accord; mais voilà précisément le crime: mettre un païen dans la confidence de nos pratiques; livrer à des hommes injustes les secrets de nos mystères; devoir à leur bon plaisir ce que nous faisons. Impossible de dissimuler nos exercices à qui les tolère; ou si nous les lui cachons, parce qu’il ne les tolère pas, alors arrivent la crainte et la défiance. Or, s’il est vrai que Dieu nous prescrit de le servir, sans l’intervention du prochain, comme sans trouble de notre part, peu importe de quel côté vous péchiez, soit en mettant dans le secret votre mari, s’il le tolère, soit en vous jetant dans le trouble, s’il faut vous précautionner contre sa violence. « Ne jetez pas vos perles devant les pourceaux, est-il dit, de peur qu’ils ne les foulent aux pieds, et que, se retournant, ils ne vous déchirent. » Vos perles, ce sont vos bonnes œuvres de tous les jours. Plus vous chercherez à les dissimuler, plus vous les rendrez suspectes, plus vous attirerez la jalouse curiosité des Gentils. Je vous le demande, réussirez-vous à vous cacher, lorsque vous faites sur votre lit et sur votre corps des signes de croix, lorsque vous soufflez pour chasser l’esprit impur, lorsque vous vous levez la nuit pour aller prier? Ne s’imaginera-t-il pas que vous pratiquez quelque opération magique? Déroberez-vous à ses regards ce que vous prenez en secret avant toute nourriture? S’il vient à découvrir que c’est du pain, ne supposera-t-il pas que c’est ce pain dont on fait tant de bruit? Et comme il ne peut pénétrer un mystère qu’il ignore, que d’alarmes! que de soupçons! Il ne rêve que meurtre, qu’empoisonnements. Quelques-uns supportent le christianisme, dites-vous; mais dans quel but? pour fouler aux pieds et opprimer leurs femmes; pour s’armer du secret dont ils sont maîtres contre des périls qu’ils redoutent, aussitôt qu’elles auront le malheur de leur déplaire. Ils le supportent, mais pour faire de la dot conjugale le prix de leur silence, et prêts à traîner leur compagne devant le magistrat qui n’épie que l’occasion d’une injustice.

### VI.

Combien de ces épouses infortunées n’ont reconnu leur fatale imprévoyance qu’aux dilapidations de leur patrimoine, ou au sacrifice de leur foi! La servante de Dieu demeure parmi des occupations étrangères. Que l’année se renouvelle, que le mois recommence, il lui faudra toujours se trouver parmi ces dieux adorés sous le nom de démons, toujours assister à ces solennités en l’honneur des princes, toujours respirer des parfums impurs. Elle sortira d’une maison, ornée de lauriers et de flambeaux, que l’on prendrait volontiers pour un repaire honteux, récemment ouvert à la prostitution publique. Elle s’assiéra, avec son époux, parmi des compagnons de débauche, au milieu des tavernes; elle servira les hommes de la prévarication, elle qui servait autrefois les saints; et elle ne reconnaîtrait pas les préludes de sa condamnation à venir dans les hommages qu’elle rend à ceux qu’elle est destinée à juger vers la fin des temps! De quelle main idolâtre attend-elle la nourriture mystérieuse? à quelle coupe trempera-t-elle ses lèvres? que chantera dans un banquet son mari païen? que chantera-t-elle elle-même pour lui plaire? Ce qu’elle entendra? des hymnes de théâtre, des chansons de taverne, des paroles impudiques. Mais le souvenir de Dieu, mais l’invocation de Jésus avant le repas, mais les passages des Ecritures saintes pour nourrir la foi, mais l’Esprit saint, mais les rafraîchissements de l’ame, mais la bénédiction au lever de la table, où sont-ils? Entre époux si différents, tout devient étranger, tout prend un caractère hostile, tout est matière à condamnation; tout est déchaîné par l’ennemi des hommes pour ruiner le salut.

### VII.

Que de pareils obstacles environnent les épouses chrétiennes qui demeurent dans un lien infidèle, après leur vocation à la foi, rien de plus vrai; mais du moins elles ont leur excuse devant Dieu, qui les a surprises dans cette union, puisqu’il « leur fait une loi de la continuer, et parce qu’elles sont fortifiées et reçoivent l’espérance de gagner l’infidèle. » Si un mariage de cette espèce est agréable à Dieu, pourquoi ne finirait-il pas par être heureux et affranchi des tortures, des angoisses, des obstacles et des souillures de la passion ou de l’idolâtrie, un des deux époux étant déjà sous le patronage de la grâce divine? En effet, celle femme, appelée du milieu des infidèles à la foi par les prédications de quelque personnage éminent, a reçu, avec le christianisme, une vertu d’en haut qui la rend respectable à son époux païen; il n’ose plus gronder, s’enquérir, surveiller si curieusement. Il a senti les merveilles de Dieu; il a vu les expériences de la grâce; il sait que sa compagne est devenue meilleure; une crainte respectueuse a fait de lui un candidat de la foi. Ainsi sont gagnés plus facilement ceux qu’a unis la grâce de Dieu.

Mais qu’il en arrive bien autrement à l’épouse qui s’est jetée volontairement et. de gaîté de cœur dans un mariage défendu? Ce qui déplaît à Dieu l’offense, ce qui l’offense est l’œuvre du démon, et ne peut amener que des malheurs: ne l’oubliez pas. Il n’y a que les plus pervers d’entre les idolâtres qui supportent le nom chrétien. S’ils paraissent surmonter un moment leur haine, c’est pour chasser l’épouse qu’ils ont trompée, pour envahir sa fortune ou ruiner sa foi. Non, jamais pareille union ne peut être heureuse. Voulez-vous savoir pourquoi? Tandis que le démon signe cette alliance, le Seigneur la condamne.

### VIII.

Si nous faisons peu de cas de la sagesse divine qui défend, voyons si la sagesse humaine ne lient pas le même langage. Parmi les païens, les maîtres les plus rigides et les plus strictement attachés au maintien de la discipline n’empêchent-ils pas leurs esclaves de contracter des mariages avec des étrangers! Pourquoi cette prohibition? De peur qu’ils ne se jettent dans la licence et la débauche, ne négligent leur service, et n’introduisent des étrangers dans la maison de leur maître. Ne condamne-t-on pas à une servitude plus dure ceux qui, après sommation du maître, continuent de vivre avec des esclaves étrangers! Eh quoi! les règlements de la terre enchaîneront-ils plus étroitement que les injonctions du ciel? La femme idolâtre qui s’unit à un esclave étranger perdra sa liberté, et la femme de la tribu sainte épouserait un serviteur du démon sans être bannie de la communion de l’Eglise!

Niera-t-elle qu’un tel mariage lui a été défendu au nom du Seigneur par la bouche de l’Apôtre? Où trouver la cause de cette démence, sinon dans la pusillanimité de cette foi qui incline toujours à la concupiscence et aux joies profanes? Ces tristes scandales viennent surtout des femmes opulentes; car, plus une femme opulente s’enfle de l’orgueil de son rang, plus il lui faut une maison vaste et spacieuse, espèce de carrière où son luxe prenne librement l’essor. Les églises ont peu d’attraits pour de pareilles femmes. Un riche, dans la maison du Seigneur, est une espèce de prodige; et, s’il s’en trouve quelqu’un, le célibat a bientôt vaincu ses forces. Que feront donc ces ambitieuses? Elles demanderont à Satan un époux qui leur fournisse des litières, des bêtes de somme, et des parfumeurs, dont la haute stature trahit une origine étrangère; car un époux chrétien, fût-il riche, leur refuserait sans doute cette pompe indécente.

Je vous en conjure, retracez sous vos yeux les exemples des païennes. La plupart de celles qu’illustre la naissance ou qui possèdent une grande fortune, choisissent pour époux des hommes obscurs, pauvres, et sans autre recommandation que leur vigueur pour la débauche, ou une mutilation qui se prête mieux à sa licence et à l’infamie. D’autres vont plus loin: elles s’unissent à leurs affranchis ou à leurs esclaves, bravant ainsi l’opinion publique. Peu leur importe, pourvu qu’elles aient un simulacre d’époux qui ne gêne en rien leur liberté. Et une chrétienne rougirait de s’unir à un chrétien sans fortune qui l’enrichirait de toute l’abondance de sa pauvreté! Car si « le royaume des cieux n’appartient point au riche, » il faut bien qu’il soit au pauvre. La femme riche trouvera davantage dans un époux indigent. Quelle dot plus magnifique que celle de l’éternité? Qu’elle s’estime donc trop heureuse de devenir son égale ici-bas, elle qui peut-être ne le sera point là-haut.

### IX.

Faut-il tant d’hésitations, tant de recherches, tant de délibérations pour décider si la pauvreté de ce chrétien, auquel Dieu a confié son abondance, répond à votre richesse? Où trouver des paroles pour exprimer toute l’excellence et la félicité d’un mariage chrétien? L’Eglise en dresse le contrat, l’oblation divine le confirme, la bénédiction pastorale y met le sceau, les anges qui en sont témoins l’enregistrent, et le Père céleste le ratifie. Douce et sainte alliance que celle de deux fidèles portant le même joug, réunis dans une même espérance, dans un même vœu, dans une même discipline, dans une même dépendance! Tous deux, ils sont frères, tous deux serviteurs du même maître, tous deux confondus dans une même chair, ne forment qu’une seule chair, qu’un seul esprit. Ils prient ensemble, ils se prosternent ensemble, ils jeûnent ensemble, s’enseignant l’un l’autre, s’encourageant l’un l’autre, se supportant l’un l’autre. Vous les rencontrez de compagnie à l’église, de compagnie au banquet divin. Ils partagent également la pauvreté et l’abondance, la fureur des persécutions ou les rafraîchissements de la paix. Nuls secrets à se dérober, ni à se surprendre mutuellement; confiance inviolable, empressements réciproques; jamais d’ennui, jamais de dégoûts. Ils n’ont pas à se cacher l’un de l’autre pour visiter les malades, pour assister les indigents; leur aumône est sans disputes, leurs sacrifices sans scrupules, leurs saintes pratiques de tous les jours sans entraves. Chez eux point de signes de croix furtifs, point de timides félicitations, point de muettes actions de grâces. De leurs bouches, libres comme leurs cœurs, s’élancent les hymnes pieux et les saints cantiques. Leur unique rivalité, c’est à qui célébrera le mieux les louanges du Seigneur.

Voilà les alliances qui réjouissent les yeux et les oreilles de Jésus-Christ, celles auxquelles il envoie sa paix. « Là où il se trouve deux Chrétiens, il se trouve lui-même; » là où il se trouve lui-même, l’ennemi de notre salut est absent. Telles sont les instructions que l’Apôtre nous a laissées dans cette courte parole. Compagne bien-aimée, méditez-la, si vous en avez besoin. Qu’elle serve surtout à vous détourner de l’exemple de quelques femmes imprudentes. Il n’est ni permis ni expédient aux fidèles de contracter d’autres mariages.